



AFFECTATION ET INSCRIPTION DES NOUVEAUX ELEVES DE SECONDE PREPARATION RENTREE 2018

L'AFFECTATION

Les démarches de demande d'affectation s'effectuent au niveau du collège de votre enfant, qui vous remettra courant mai l'ensemble des documents nécessaires. La date limite de saisie des demandes d'affectation par votre collège est le vendredi 8 juin.

Votre enfant est actuellement scolarisé dans un établissement de l'académie de Rennes

L'affectation est de droit pour tous les élèves de 3^{ème} orientés en 2^{nde} Générale et Technologique (GT) et habitant une des communes du secteur de recrutement (Le Rheu, Mordelles, Bréal sous Montfort, Chavagne, Cintré, La Chapelle Thourault, L'Hermitage et Saint Gilles).

Si vous résidez dans une autre commune, vous devez compléter avec votre collège, en plus du document demande d'affectation, un document de demande de dérogation au secteur.

A Noter : L'enseignement d'exploration EATDD a un code vœu d'affectation spécifique (03512413) et peut être demandé par tous les élèves de 3^{ème} orientés en 2^{nde} Générale et Technologique (GT), **quelle que soit leur commune de résidence. Il n'y a donc pas de demande de dérogation à faire pour rentrer en classe de seconde avec cet enseignement spécifique.**

Votre enfant est actuellement scolarisé dans un établissement hors académie de Rennes

La procédure spécifique, à mettre en œuvre par votre collège en lien avec vous, est disponible sur le site du Rectorat de Rennes (www.ac-rennes.fr Rubrique Orientation-Formation puis Affectation -Admission et Admission Post 3^{ème}).

La date limite de saisie de demande d'affectation est le jeudi 7 juin pour les élèves hors académie.

Pour tous : L'affectation au lycée Théodore Monod résulte d'une décision de M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), qui examine l'ensemble des demandes effectuées.

Le résultat de l'affectation sera accessible sur le site du Rectorat de Rennes **le vendredi 22 juin à partir de 18 heures** (www.ac-rennes.fr Rubrique Orientation-Formation puis Affectation -Admission et Admission Post 3^{ème})

Il conviendra ensuite de procéder à l'inscription.

L'INSCRIPTION

Avec la décision d'affectation de votre enfant au lycée, vous recevrez les éléments pour l'inscription (informations en ligne pour les élèves des collèges publics et dossier expédié pour les élèves s'inscrivant avec l'enseignement d'exploration EATDD, pour les élèves des collèges privés et les élèves hors académie). Nous vous accueillerons au lycée pour la remise du dossier d'inscription complété :

- le vendredi 29 juin de 17 heures à 19 heures
- le samedi 30 juin de 10 heures à 12 heures
- le lundi 2 juillet de 10 heures à 12 heures